

Assemblée générale annuelle
Ordre professionnel des criminologues du Québec
Tenue le jeudi 17 octobre 2019
À la salle de Réception Le Riviera
7600 boul. Henri-Bourassa, Montréal

Procès-verbal

Activités ayant eu lieu avant l'assemblée générale annuelle

L'Ordre a procédé à la remise de 2 prix.

M. Marc Beaudoin, directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec, a remis le prix Mérite du CIQ 2019 de l'OPCQ, décerné à un professionnel pour ses réalisations et sa contribution significative au développement et au rayonnement de la profession et de l'Ordre, à M^{me} Valérie Préseault, présidente du comité de l'admission et fière criminologue impliquée dans la création de l'OPCQ.

Le prix Hommage aux bâtisseurs créé par l'Ordre pour rendre hommage à un de ses bâtisseurs a été décerné à M. Pierre Couture, premier directeur général de l'OPCQ de 2015 à 2019, afin de reconnaître sa contribution remarquable dans la création et le développement de l'Ordre. M. Couture a reçu le prix des mains de M^{me} Michèle Goyette, présidente et de M^{me} Geneviève Lefebvre, directrice générale et secrétaire.

Début de l'assemblée générale annuelle

M^{me} Chantal Bouchard fait la prise de notes.

1.0 OUVERTURE

L'assemblée est ouverte à 19h00

2.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le quorum est constaté par la présidente.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019 est proposée par M. Christian Bellefeuille et secondée par M. François Bérard.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019.



4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2018

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 octobre 2018 est proposée par M. Simon Legault et secondée par M. Patrick Michaud.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 octobre 2018.

5.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE, M^{ME} MICHÈLE GOYETTE

M^{me} Goyette a débuté en présentant l'équipe de la permanence, les membres du conseil d'administration et les membres impliqués auprès des différents comités de l'Ordre. M^{me} Goyette a poursuivi en mettant de l'avant les réalisations de l'OPCQ pour l'année 2018-2019 en termes de gouvernance, de rayonnement de l'Ordre et de liens avec nos membres. M^{me} Goyette a également fait le point sur le deuxième exercice de planification stratégique à venir ainsi que sur les travaux en lien avec notre premier plan de communication.

6.0 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE, M^{ME} GENEVIÈVE LEFEBVRE

Pour sa part, M^{me} Lefebvre a présenté le rapport de la directrice générale pour l'année 2018-2019. Le bilan de l'année comprenait un suivi des réalisations des différents piliers stratégiques de l'Ordre. Un bilan fort intéressant qui met de l'avant le travail effectué notamment en lien avec les admissions, l'inspection professionnelle, les affaires réglementaires, la formation continue et les défis à venir.

7.0 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2018-2019, M^{ME} ANNE-MARIE DESLOGES

M^{me} Anne-Marie Desloges, comptable de la Firme BDO, présente les états financiers audités au 31 mars 2019.

L'adoption des états financiers audités pour l'année 2018-2019 de l'OPCQ est proposée par M. Richard Talbot et secondée par M^{me} Lise Lachance.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accepter les états financiers audités par la Firme BDO pour l'année 2018-2019.

8.0 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2019-2020

M^{me} Michèle Goyette propose la reconduction de la Firme BDO comme auditeurs pour l'exercice 2019-2020.

Il est proposé par M. François Bérard et secondé par M^{me} Diane Boulanger que les services de la firme BDO, S.EN.C.R.L. soient reconduits comme auditeur des états financiers pour l'exercice 2019-2020.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de mandater la Firme BDO comme auditeurs pour l'exercice 2019-2020 de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

9.0 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

M^{me} Lefebvre présente les prévisions budgétaires pour l'année 2019-2020 et celles de l'année touchée par la hausse du montant de la cotisation, soit l'année 2020-2021.

M^{me} Lefebvre explique l'ensemble des éléments qui ont mené le conseil d'administration à proposer une hausse du montant de la cotisation annuelle pour l'année 2020-2021.

10.0 COTISATION ANNUELLE 2020-2021

10.01 Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres de l'OPCQ

M^{me} Lefebvre passe en revue la présentation indiquant les différentes étapes précédant la 2^e consultation des membres pour la cotisation 2020-2021 ainsi que les justificatifs expliquant la hausse du montant de la cotisation.

M^{me} Lefebvre présente également le rapport de la 1^{re} consultation faite auprès des membres ainsi que les commentaires émis par les membres de l'OPCQ lors de cette consultation. À cet effet, l'Ordre a reçu 12 courriels et une lettre signée de 11 membres.

Le montant projeté de la cotisation annuelle 2020-2021:

- Membre régulier : 669,00\$ - ce qui représente une hausse de 19,00\$
- Nouveau diplômé : 334,00\$ - ce qui représente une hausse de 9,00\$
- Membre retraité : aucune augmentation, le montant demeure à 200,00\$

10.02 Projet de résolution du conseil d'administration

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu

DE SOUMETTRE	à la consultation prévue à l'article 103.1 du <i>Code des professions</i> le montant de cotisation annuelle de 669 \$ pour la période d'inscription au tableau du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 ;
DE FAIRE RAPPORT	de cette consultation au cours de l'assemblée générale annuelle de 2019 ;
DE CONSULTER	de nouveau les membres au sujet du montant de la cotisation annuelle au cours de l'assemblée générale annuelle de 2019 ;



DE FIXER, conformément à l'article 85.1 du *Code*, le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis à l'assemblée générale annuelle de 2019 et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code*.

ADOPTÉE lors de la séance du conseil d'administration de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, tenue le 28 août 2019.

10.03 Nouvelle consultation des membres présents

Comme prévu au *Code des professions*, M^{me} Lefebvre a consulté de nouveau les membres au sujet du montant de la cotisation annuelle 2020-2021 au cours de l'assemblée générale annuelle.

Les membres présents sur notre *Facebook en direct* ainsi que les membres présents ont pu s'exprimer. Les deux commentaires seront soumis au CA lors de la séance du 14 novembre.

Les deux commentaires reçus sont:

- Commentaire d'un membre présent étant favorable à la hausse du montant de la cotisation 2020-2021 qui suggère d'aller dans le même sens pour les prochaines années afin de dégager plus de marge de manœuvre;
- Par Facebook, on suggérait qu'un nouveau diplômé paye le même tarif qu'un membre régulier.

11.0 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Dans sa présentation, M^{me} Lefebvre a décrit la ventilation de la rémunération des administrateurs élus de l'OPCQ. La rémunération des élus se fait essentiellement par le versement de jetons de présence :

- 100 \$ pour une rencontre d'une durée d'une demi-journée (ne dépassant pas 3h30);
- 200 \$ pour une rencontre d'une journée (plus de 3h30);
- 30 \$/heure pour une rencontre téléphonique ou autre moyen technologique, pour un maximum de 90 \$.

Il est proposé par M^{me} Diane Boulanger et secondé par M. Patrick Michaud que soit maintenue au même niveau, soit sans augmentation, la rémunération des administrateurs de l'OPCQ pour la prochaine année financière; laquelle rémunération a été fixée selon les paramètres du *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec* en vigueur depuis le 19 mai 2016.



Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de reconduire la rémunération des administrateurs pour la prochaine année selon les paramètres déjà établis à l'OPCQ.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée lors de l'assemblée.

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La levée de l'assemblée est proposée par M. Patrick Altimas et secondée par M. Pierre Couture.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de levée à 20h30, l'assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

Michèle Goyette
Présidente
Ordre professionnel des criminologues du Québec

Geneviève Lefebvre
Directeur général et secrétaire
Ordre professionnel des criminologues du Québec